

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2023

Délibération n°2023/320

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 50 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Roussillon sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE Claudette
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr DOLPHIN Jean-Michel pouvoir à Mr MONTEYREMARD Christian - Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc - Mme GRANGEOT Christelle

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Administration générale : participation employeur à la mutuelle

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 18 décembre 2019 relative à l'adhésion de EBER à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de gestion de l'Isère et fixant le montant de ses participations financières à la complémentaire santé des agents de la Communauté de communes

Considérant que la prise en charge par la Communauté de communes a été fixée à environ 50 % du coût total de la mutuelle,

Considérant l'évolution des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 novembre 2023,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité de ses membres,**

FIXE le montant de la participation de la Communauté de communes au coût de la mutuelle santé au vu du tableau ci-dessous qui détaille les différentes prestations, les tarifs et les participations employeur 2023 et 2024.

Participation employeur									
Tranche d'âge	Isolé			Famille monoparentale			Famille		
GRILLE 1 GARANTIE DE BASE									
	Montant 2023	Montant 2024	% d'évolution	Montant 2023	Montant 2024	% d'évolution	Montant 2023	Montant 2024	% d'évolution
Moins de 32 ans	10,63 €	11,92 €	10,83%	16,46 €	18,33 €	10,23%	27,08 €	30,25 €	10,46%
32 à 49 ans	16,46 €	18,33 €	10,23%	24,17 €	26,95 €	10,32%	40,62 €	45,46 €	10,65%
50 ans et plus	22,28 €	24,93 €	10,63%	32,74 €	36,66 €	10,71%	55,19 €	61,59 €	10,39%
GRILLE 2 GARANTIE RENFORCEE									
Moins de 32 ans	14,23 €	15,95 €	10,79%	21,77 €	24,38 €	10,71%	35,83 €	39,96 €	10,35%
32 à 49 ans	20,23 €	22,55 €	10,29%	30,17 €	33,73 €	10,56%	50,57 €	56,46 €	10,43%
50 ans et plus	26,57 €	29,70 €	10,54%	40,97 €	45,83 €	10,61%	67,53 €	75,52 €	10,58%
GRILLE 3 GARANTIE SUPERIEURE									
Moins de 32 ans	25,88 €	28,96 €	10,64%	38,57 €	43,08 €	10,47%	71,65 €	80,10 €	10,56%
32 à 49 ans	36,00 €	40,15 €	10,34%	53,82 €	60,12 €	10,48%	89,82 €	100,45 €	10,59%
50 ans et plus	44,57 €	49,86 €	10,62%	70,28 €	78,45 €	10,42%	114,84 €	128,31 €	10,50%

DIT que la dépense résultant de la présente délibération sera financée par les crédits inscrits au budget général et aux budgets annexes concernés (Tourisme, Port, Transport, Eau, Assainissement, Redevance Incitative).

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD